



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-046 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BATIMENTS : Création d'une sur toiture sur le bâtiment du snack de la piscine municipale

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : La toiture du snack de la piscine municipale est recouverte de bardeaux canadiens qui n'assurent plus une étanchéité parfaite du bâtiment, compte-tenu de l'état de vieillissement de ce matériau.

Il est prévu cette année de réaliser une sur toiture en tuiles de terre cuite posée sur un écran étanche.

Ces travaux vont modifier l'aspect extérieur du bâtiment, nécessitant conformément à la réglementation, de déposer un dossier de Déclaration Préalable.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Stationnement et Cadre de Vie du 30 mars 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de Déclaration Préalable le moment venu afin de réaliser ces travaux.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

